

The background is a teal-colored map with various technical overlays, including property lines, roads, and utility lines. A horizontal dashed line with a green-to-white gradient is positioned to the left of the orange square.

7

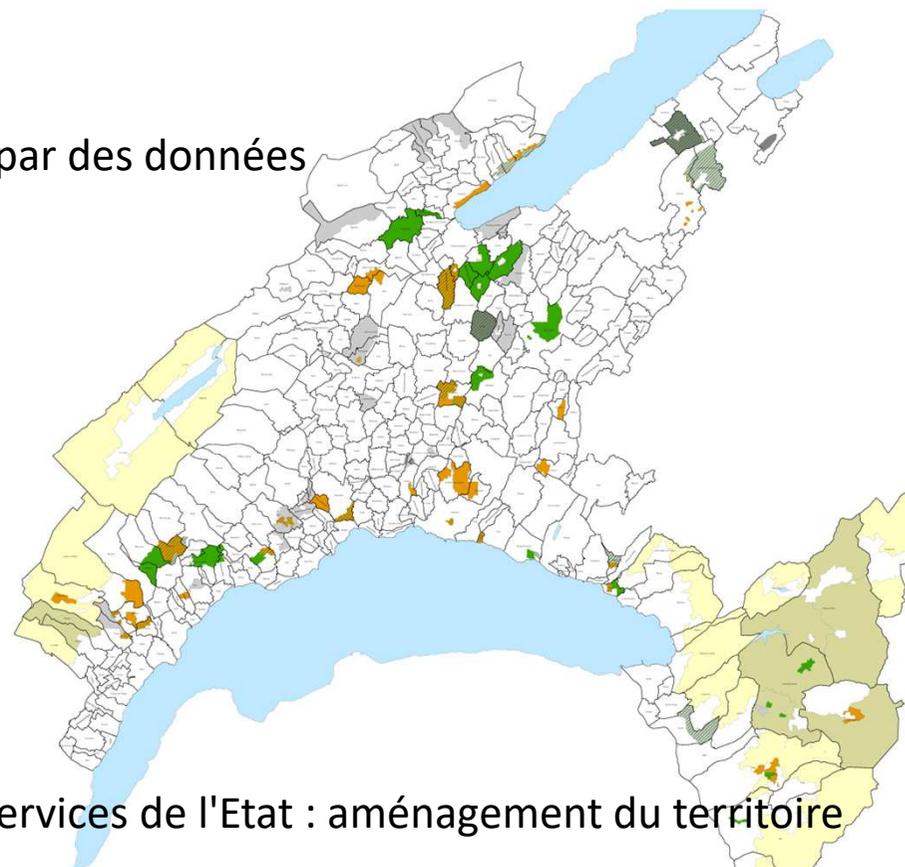
Perspectives et discussion

Cyril Favre, géomètre cantonal et directeur de la DCG

A decorative dashed line with a green-to-white gradient is located in the bottom right corner of the slide.

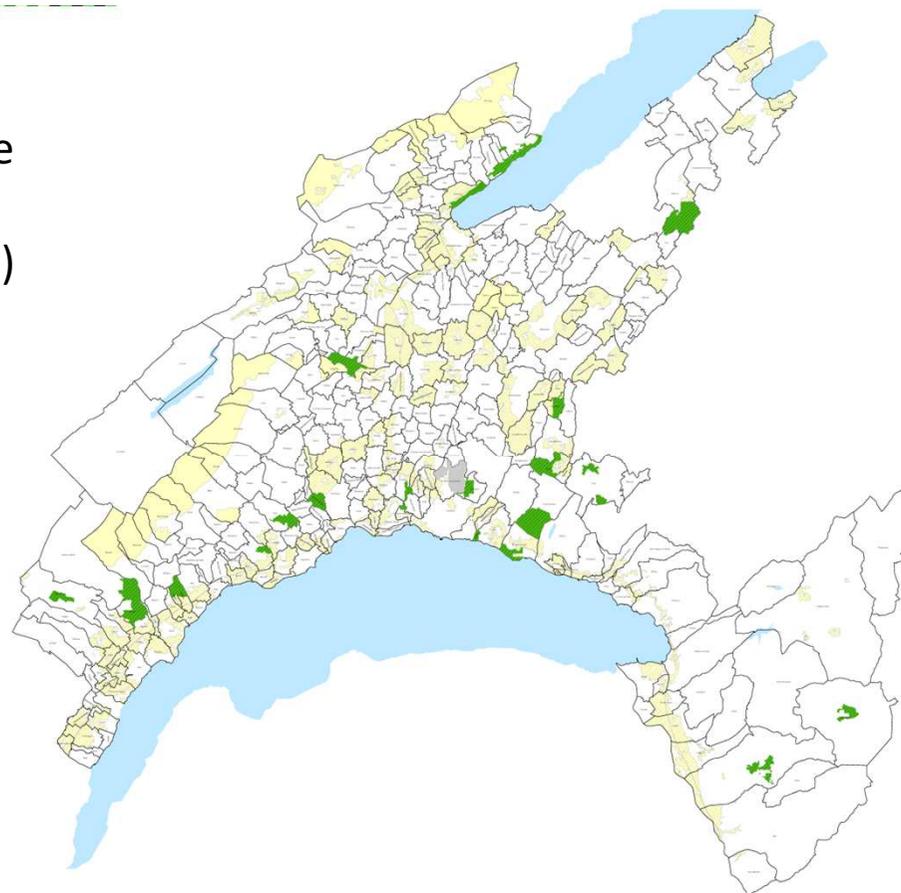
Travaux financés par le Crédit de 2009 (27.2 mios)

- Projet de couverture complète du territoire par des données issues de la MO (40 entreprises)
- 3 entreprises de mise à jour périodique dans le Jura et les Préalpes (Projet MPD)
- 22 entreprises de premier relevé
- 1 projet-pilote de renouvellement
- Le démarrage des travaux de modification des coordonnées nationales (Projet MN95)
- L'acquisition de géodonnées par les autres services de l'Etat : aménagement du territoire environnement (eau, forêts, bruit), cadastres des énergies renouvelables ou géologiques, etc.



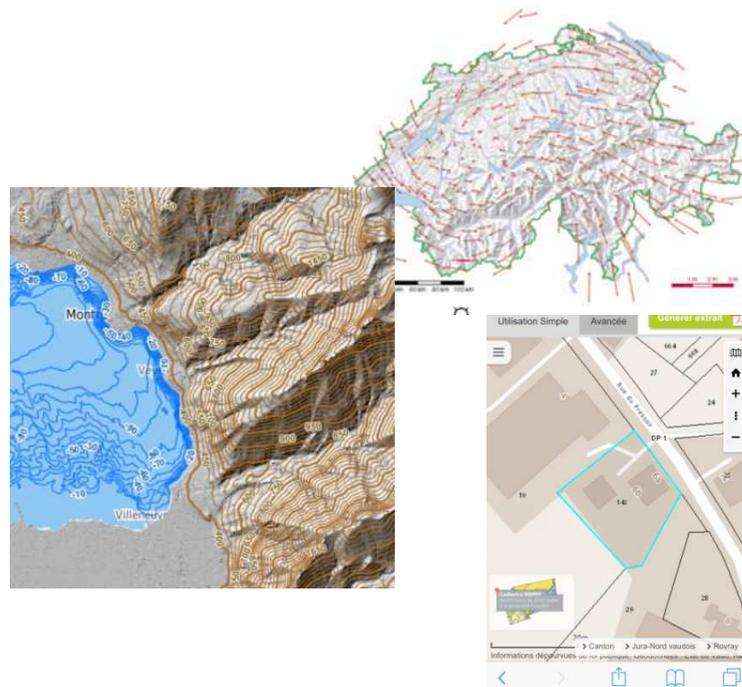
Travaux financés par le Crédit de 2014 (33.5 mios)

- 7 entreprises de mise à jour périodique
Jura Nord, Plaine et Pilote (Projet MPD)
- 26 entreprises de premier relevé
- 1 entreprise de numérisation (NE-AF)
- Saisie de 150'000 Adresses



Travaux financés par le Crédit de 2014 (33.5 mios)

- Achèvement des travaux de modification des coordonnées nationales (MN95)
- Acquisition LIDAR et « produits dérivés » (Courbes niveau, hauteurs bâtiments, cartes de pentes et orientations)
- Portail Cadastre RDPPF
- Acquisition de géodonnées par d'autres services de l'Etat : routes cantonales et communales, environnement (eau, carrières, bruit, dangers naturels, faune et nature, énergies renouvelables), agriculture, cadastre géologique et aménagement du territoire, etc.



Travaux prévus par le Crédit de 2020 (43.6 mios)

Stratégie MO - Améliorer la qualité des données cadastrales

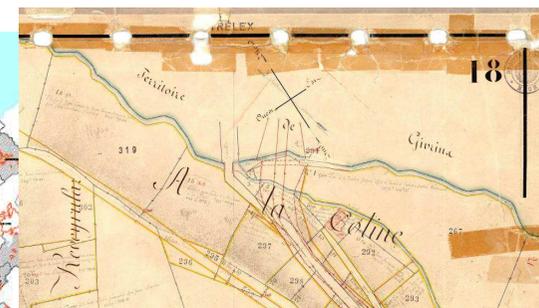
- Remplacer les données numérisées par des données au standard MO 93
 - Graphique numérisé → **Premier relevé**
 - Semi-numérique numérisé → **Renouvellement + mise à jour périodique**
 - Numérique → **Renouvellement et/ou Mise à niveau**
- Homogénéiser les données de la MO
- Harmoniser les données MO avec d'autres données (RF, RCB, etc.)

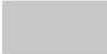
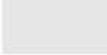


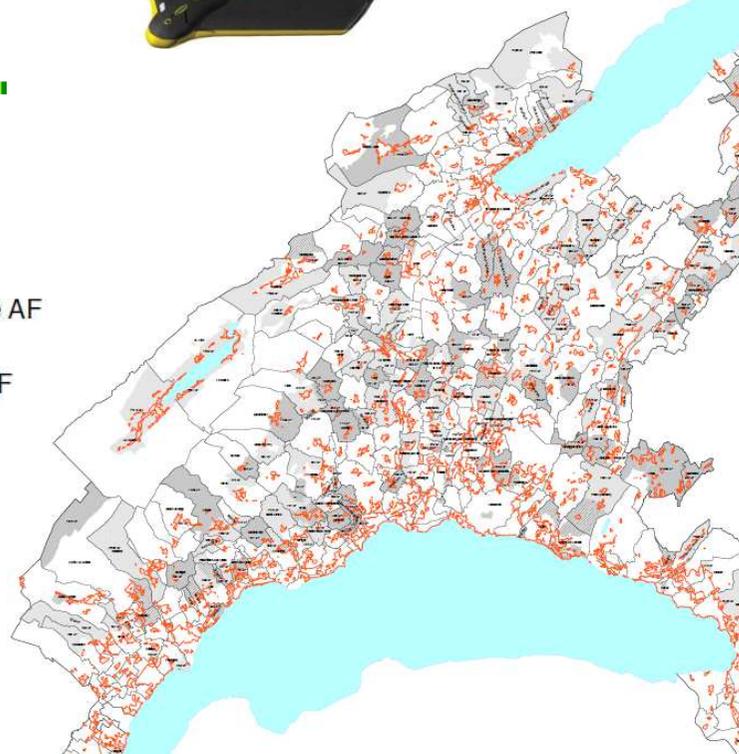
Stratégie GEO – Poursuite développement ICDG

- Mise en œuvre LGéo/LGéo-VD
- Poursuivre l'acquisition de géodonnées
- Développer le Cadastre RDPPF

MO - Premier relevé



-  Numérisation non-qualifiée ou transitoire AF
-  Numérisation qualifiée hors-transitoire AF



Premier relevé et renouvellement (Ch. 3.1 et Ch. 5.2.1)								
Montants nouveaux engagements (dépenses brutes)		4'000	5'800	5'800	5'800	5'800	5'800	33'000
Indemnisation de la Confédération (env. 20-25%)		-1'000	-1'400	-1'400	-1'400	-1'400	-1'400	-8'000
Recettes de tiers (env. 5%)		-150	-250	-250	-250	-250	-250	-1'400
Montants nets à charge du canton		2'850	4'150	4'150	4'150	4'150	4'150	23'600



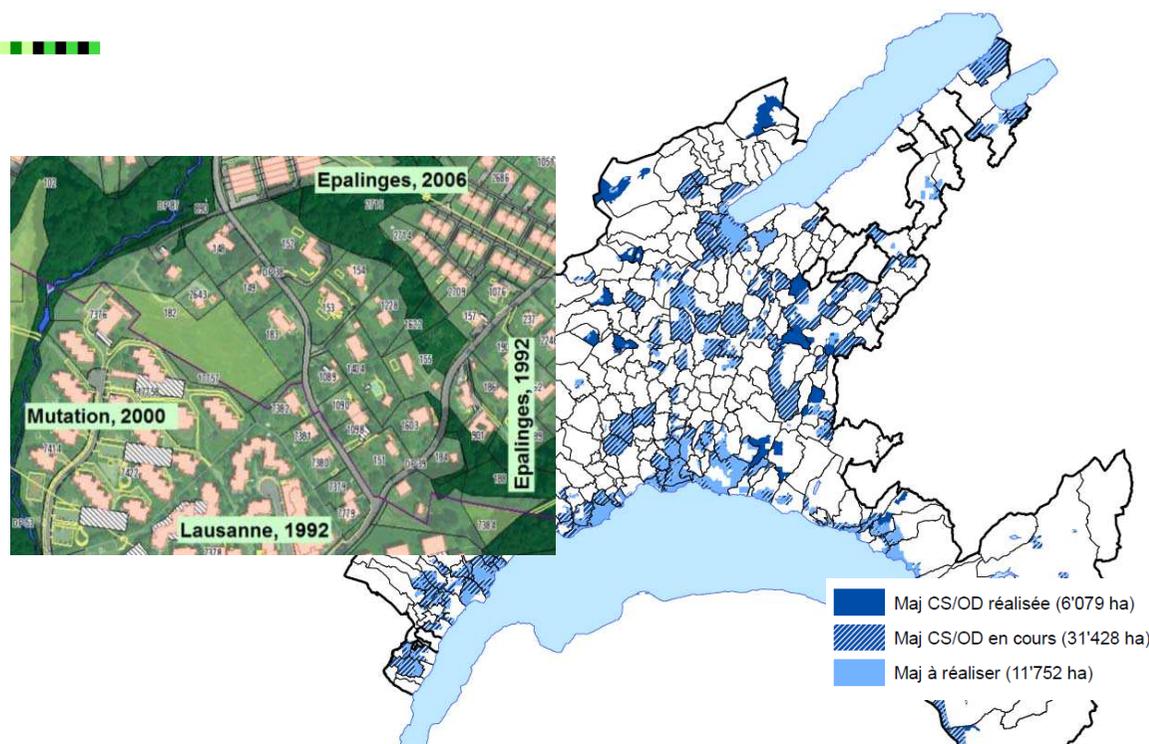
MO – Mise à jour périodique et mise à niveau

■ Travaux dans les zones urbanisées

Méthodologie confirmée par pilotes (Vevey et Moudon)

Aménagements routiers, chaussées, constructions, dépendances, etc. (évolution des normes)

Procédure d'office en cas de nécessité



■ Priorités

En «zones de tension négligeable
(qualité géométriques satisfaisante)

En vue mise en conformité standard MO 93

Mise à jour périodique et mise à niveau (Ch. 3.2 et Ch. 5.2.1)								
Montants nouveaux engagements (dépenses brutes)	1.0	200	800	800	800	800	800	4'200
Indemnisation de la Confédération (env. 50%)		-100	-400	-400	-400	-400	-400	-2'100
Montants nets à charge du canton		100	400	400	400	400	400	2'100

MO – Homogénéisation/Harmonisation

- Harmonisation à l'échelle cantonale (mens. g, sn et num)
- Modélisation uniforme d'objets (piscines, ponts, etc.)
- Immeubles «géométriques» entre MO et RF (EGRID)
- Saisie des bâtiments MO, RCB et RF (EGID)
- Noms de rues et adresses entre MO et RCB



Homogénéisation et harmonisation des données (Ch. 3.3 et Ch. 5.2.1)								
Montants nouveaux engagements (dépenses brutes)	1.0	0	300	300	300	300	300	1'500
Indemnisation de la Confédération (env. 20%)		0	-60	-60	-60	-60	-60	-300
Montants nets à charge du canton		0	240	240	240	240	240	1'200

GEO - Mise en œuvre LGéo / LGéo-VD

- Mise à jour des données altimétriques LIDAR et des produits dérivés
- Modélisation et qualité des géodonnées
 - Soutien autres services gestionnaires
 - Développement de checkers
- Mise à dispo des géodonnées selon les modèles minimaux
- Archivage informatique → Crédit d'étude



Mise en œuvre des lois fédérale et cantonale sur la géoinformation (Ch. 4.1 et Ch. 5.2.2)								
Montants nouveaux engagements	3.5	100	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	5'100

GEO - Acquisition de géodonnées de base

Priorités selon les besoins exprimés par les services gestionnaires

- Agriculture (DGAV)
- Aménagement du territoire (DGTL)
- Archéologie (DGIP)
- Dangers naturels (DGE)
- Déchets (DGE)
- Divers (Bruit et Bathymétrie DGE)
- Eau (DGE)
- Energie (DGE)
- Faune et nature (DGE)
- Géologie et carrières (DGE)
- Patrimoine culturel et bâti (DGIP)
- Protection des sols (DGE)
- Réseaux d'eau (OFCO)
- Routes et mobilité (DGMR)
- Sécurité (SSCM)



ARRÊTÉ
du 30 mai 1999
classant l'amphithéâtre romain d'Avenches
(extension de classement)

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments des sites (LPNMS)

vu le procès de la Commission nationale des monuments historiques et Functives Pro Avenches

considérant que l'arrêté de classement a été mis à l'enquête publique à Avenches le 18 avril au 17 mai 1999

vu le procès du Département des travaux publics

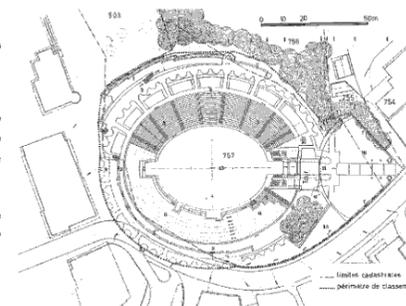
arrête

Article premier — En vue d'assurer la sauvegarde et la conservation de l'amphithéâtre romain d'Avenches, dans un but historique et esthétique, l'autorité sur une partie du territoire de la Commune d'Avenches une « zone d'attente » (p.p., p.c. et p.e.).

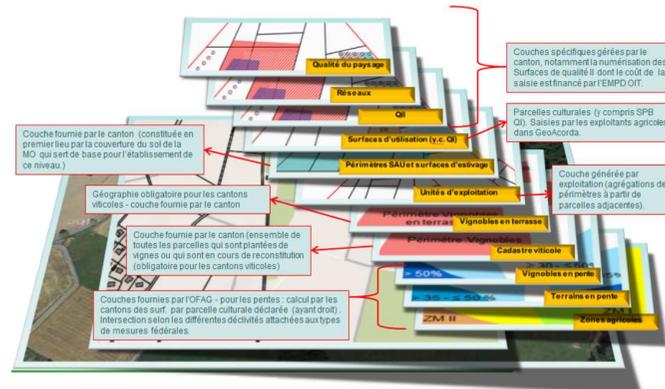
Art. 2. — Est décliné « sous protégée » l'intérieur du périmètre figurant plus de classement annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Les mesures suivantes sont prises à l'intérieur de la « zone d'attente ».

1. L'ensemble des mesures de l'arrêté de classement s'applique dans le périmètre



Couches selon modèles minimaux "Exploitation agricole"



Saisie des géodonnées de base (Ch. 4.2 et Ch. 5.2.2)

Montants nouveaux engagements	1.5	600	2'200	2'200	2'200	2'200	2'200	11'600
-------------------------------	-----	-----	-------	-------	-------	-------	-------	--------

GEO – Cadastre RDPPF

- Ajout de restrictions
Zones réservées, réserves forestières ; Espace réservé aux eaux (compétence cantonale)
Alignements installations électriques et Zones réservées lignes électriques (compétence fédérale)

- Evolutions fonctionnelles
Projet et modifications en cours



MO – ICDG – Récapitulatif financier



en milliers de CHF

RECAPITULATIF MO + ICDG		2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Montants totaux des engagements nets à charge de l'Etat								
Réalisation de la MO	2.0	2'950	4'790	4'790	4'790	4'790	4'790	26'900
Développement de l'ICDG	6.0	700	3'200	3'200	3'200	3'200	3'200	16'700
TOTAL	8.0	3'650	7'990	7'990	7'990	7'990	7'990	43'600

Remerciements, questions...



Rencontre avec les professionnel-e-s de la MO

Apéritif..

